

ANNEXE 3 recto : Candidat(e) individuel(le) sous contrat d'apprentissage (établissement non habilité au CCF) ou sous contrat de professionnalisation

À retourner accompagnée de toutes les pièces justificatives **avant le 09 MARS 2026, en courrier recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi**, à l'adresse suivante : Rectorat de Lille - Département des Examens et Concours (DEC) - À l'attention de Madame GAOUI - Bureau CAP – DEC.12 – CAP AEPE - 144 rue de BAVAY - BP 709 - 59033 LILLE CEDEX

Important : conserver un double de tous les documents envoyés

NOM de naissance :	Prénom :
NOM usuel :	Date de naissance :
Dispensé(e) du ou des épreuves : EP1A <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non EP2 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non EP3 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Attestations des périodes de formation en entreprise(s)

Exigences : 14 semaines soit 448h minimum auprès d'enfants de 0 à 6 ans dont au moins une période minimale de 3 semaines, soit 96 heures auprès d'enfants de 0 à 3 ans pour se présenter à l'épreuve EP1A.

- **Récapitulatif à renseigner** : Le centre de formation complète le tableau suivant.
 Pour les candidats ayant signé des contrats d'apprentissage successifs, renseigner une ligne par contrat.

<ul style="list-style-type: none"> NOM et adresse de l'employeur NOM et prénom du responsable 	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Dates	Nombre total sur la période effectuée jusque début mars 2026
	<input type="checkbox"/> ÉAJE (Établissement d'Accueil du Jeune enfant) <input type="checkbox"/> École maternelle (3 à 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (Accueil Collectif de Mineurs) (3 à 6 ans) <input type="checkbox"/> SAP (Service d'Accompagnement à la Personne) (Moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du / / au / / semaines heures
	<input type="checkbox"/> ÉAJE <input type="checkbox"/> École maternelle (3 à 6 ans) <input type="checkbox"/> ACM (3 à 6 ans) <input type="checkbox"/> SAP (Moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Autre :	du / / au / / semaines heures

Article R-6223-10 du Code du travail. « Afin de permettre à l'apprenti de compléter sa formation, en application de l'article L. 6221-1, une partie de sa formation pratique peut être dispensée dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie notamment pour recourir à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés dans celle-ci. »

- L'entreprise offre tous les aspects de la formation : oui non
- **Complément de formation** : À compléter par le centre de formation lorsque le candidat doit effectuer une période de formation en milieu professionnel complémentaire minimale de 3 semaines (soit 96 heures) auprès d'enfants de moins de 3 ans, obligatoire pour présenter l'épreuve EP1A, et qui ne peut pas être justifiée par le contrat d'apprentissage. **Le cas échéant, cette PFMP doit impérativement être réalisée avant le 9 mars 2026.**

Nom et adresse de la structure d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Dates	Nombre total de sur la période
	<input type="checkbox"/> ÉAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> SAP	du / / au / / semaines heures

NOM, Prénom et signature du responsable de la formation :	Cachet de l'établissement de formation :
---	--

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves professionnelles. Le diplôme ne lui sera pas délivré.

ANNEXE 3 recto : Candidat(e) individuel(le) sous contrat d'apprentissage (établissement non habilité au CCF) ou sous contrat de professionnalisation

NOM de naissance :	Prénom :
NOM usuel :	Date de naissance :

Documents et justificatifs à joindre (activités, expériences professionnelles, PFMP ou stages)

Cocher les cases correspondant aux documents fournis

<p>Pour tous les candidats :</p>	<p><input type="checkbox"/> L'ANNEXE 3 (recto-verso, pages 1 et 2) dûment complétée.</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre d'ANNEXES 3 (suite) – Attestation d'activité et d'expérience professionnelle ou de PFMP (stage) complémentaire - page 3 : À reproduire en recto autant de fois que nécessaire : une attestation par structure, identifiée dans les tableaux récapitulatifs de l'ANNEXE 3 (page 1), dûment complétée, signée par le représentant et revêtue du cachet officiel de l'employeur ou de la structure d'accueil en PFMP..</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de la confirmation d'inscription signée (se trouvant sur l'espace cyclade candidat).</p>
<p>Pour les PFMP ou stages se déroulant au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA) ou en maison d'assistants maternels (MAM) :</p>	<p><input type="checkbox"/> Copie de l'agrément délivré par le conseil départemental en cours de validité ;</p> <p><input type="checkbox"/> Et justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de salaire) ;</p> <p>Et</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du relevé de notes lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007) ou détient les unités U1 et U3 du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017).</p> <p>Ou</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification permettant de demander une dispense d'épreuve (Annexe VI arrêté du 30 novembre 2020).</p>
<p>Pour les PFMP (stages) se déroulant auprès d'un organisme de services à la personne (SAP) offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 6 ans :</p>	<p><input type="checkbox"/> Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;</p> <p><input type="checkbox"/> Et copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017) ;</p> <p><input type="checkbox"/> Et justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans le secteur de la petite enfance (certificats de travail, bulletins de salaire).</p> <p>Ou</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.</p>


ANNEXE 3 (suite) : Attestation d'activité et d'expérience professionnelle ou de PFMP


Document faisant partie de l'ANNEXE 3, à dupliquer : une attestation par structure

Identification de la structure d'accueil du candidat :

DÉNOMINATION, NOM et Prénom :

Adresse :





Représentée par (Titre, NOM, prénom) :

Fonction :

NOM Prénom du tuteur (de la tutrice) :

(Titulaire d'un titre ou diplôme de la petite enfance avec au moins 1 année d'expérience professionnelle dans le secteur ou expérience de 2 ans dans le secteur de la petite enfance.)

Identification du candidat :

Nom de naissance : Prénom

Nom usuel : Date de naissance :

Nature de l'activité en milieu professionnel (cocher la case correspondante) :

- Stagiaire Salarié(e)

Durée de la période d'activité en milieu professionnel dans la structure :

Du au

Soit une durée effective totale de : semaines soit : heures (**obligatoires**)

Activités réalisées :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Soins d'hygiène corporelle et de confort | <input type="checkbox"/> Autres (à préciser : |
| <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs | |
| <input type="checkbox"/> Élaboration des repas | |
| <input type="checkbox"/> Aide au service des repas | |
| <input type="checkbox"/> Entretien des locaux et des équipements | |
| <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant | |
| <input type="checkbox"/> Remise en état des matériels et des locaux | |

Âge des enfants (cocher la case correspondante) : moins de 3 ans moins de 6 ans en structure collective

Fait à, le

Signature du représentant :

Cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil (**obligatoire**) :

NB : Lorsque la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou stage est effectuée au sein du domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA), d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (MAM) ou dans un organisme de services à la personne (SAP) assurant la garde d'enfants de moins de 3 ans, le candidat doit joindre les justificatifs de qualification du maître de stage (cf. indications de l'annexe 3 page 2).